



2025 / 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le Conseil de la CCVA, également convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - KALIAKOUDAS Evelyne - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELLIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS :** COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
DUNAND François à GROS Claudine  
JAY Hélène à RICHIER Maryse  
MARTINET-BON Françoise à KALIAKOUDAS Evelyne  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe

**EXCUSÉS :** GSELL Bernard - GUILLARD Paul

**Date de Convocation :**  
28 mai 2025  
**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 24  
Présents : 17  
Votants : 22

*Monsieur Daniel VICHARD est désigné Secrétaire de Séance.*

### **Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Centre Aquatique**

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte financier unique.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Centre Aquatique.

Fonctionnement	
Recettes	1 080 861.44 €
Dépenses	966 958.91 €
Résultat 2024	113 902.53 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2023.	
Reports + / -	151 943.17 €
Résultat de clôture	265 845.70 €
Investissement	
Recettes	72 706.01 €
Dépenses	181 476.43 €
Résultat 2024	-108 770.42 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2023.	
Reports + / -	73 875.20 €
Résultat de clôture	-34 895.22 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :  
Restes à réaliser :

Section d'investissement	
Dépenses	1 037 751.83 €
Recettes	

---

**Vu** le CGCT et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,  
**Vu** l'instruction budgétaire M57,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte financier unique 2024 et les restes à réaliser du budget Centre Aquatique tel que présentés ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
21			1 André POINTET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,



André POINTET